



La blatte germanique

La blatte germanique est un nuisible causant des problèmes d'hygiène et pouvant être introduite dans un bâtiment via des marchandises.

L'essentiel

- Elle se reproduit dans les lieux chauffés et peut véhiculer de nombreux pathogènes, notamment par ses excréments et sécrétions, contaminant les humains et leur nourriture.
- Ces insectes sont surtout actifs la nuit et préfèrent les endroits chauds et humides.
- Tout le monde peut être touché et cela n'est pas le signe d'un défaut d'hygiène.
- En cas d'infestation, seul un professionnel de la lutte contre les parasites peut agir efficacement, les sprays insecticides n'ayant aucun effet sur les blattes.
- En cas de doute, collecter absolument les insectes et les faire identifier par un spécialiste.



German cockroach, photo: Reiner Pospischil

Apparence

- Les blattes adultes mesurent 9 à 15 mm de longueur, sont de couleur brune et de forme aplatie avec de longues antennes.
- Les deux traits noirs qu'elles portent au niveau de la tête les différencient des blattes sylvestres inoffensives qui, elles, en sont dépourvues.
- Les blattes ne peuvent pas voler.
- Ses excréments ont la forme de petits grains noirs, semblables à du café.
- Jeunes blattes (nymphes): De 2 à 9 mm selon l'âge, sans ailes, de couleur plus foncée que les adultes mais d'apparence similaire.



Excréments de blattes et restes d'oothèque, image: UGZ



Blatte germanique adulte (à gauche) accompagnée de deux nymphes d'âges différents, image: UGZ

Mode de vie

- En Suisse, on ne les trouve que dans les bâtiments chauffés, particulièrement dans la cuisine et la salle de bains des appartements.
- Active la nuit, elles partent vite se cacher dans les fentes et recoins lorsqu'on allume la lumière.
- La blatte a une prédilection pour les coins sombres, chauds et humides: appareils électriques tels que le réfrigérateur, le lave-vaisselle, la machine à café, etc.
- Omnivore et peu exigeante, la blatte se nourrit de déchets, miettes de pain, éclaboussures de graisse.
- Elle peut être présente même dans des endroits très propres.

Cycle de vie

- Les femelles produisent des oothèques contenant en moyenne 36 œufs.
- La période de développement, du stade de l'œuf à celui de la blatte adulte, dure environ 100 jours à 24 °C.

Répartition

- Présente dans le monde entier.
- On la retrouve dans l'hôtellerie, l'industrie alimentaire, les centres commerciaux, les piscines, les hôpitaux, ainsi que les habitations.

Comment les blattes arrivent-elles dans la maison?

- Elles voyagent dans les valises, les meubles usagés, les emballages, et peuvent même venir du lieu de travail.
- Une fois dans un immeuble, elles passent d'un appartement à l'autre via les conduits de ventilation ou gaines techniques par exemple.
- Généralement, les problèmes d'infestation touchent plusieurs appartements à la fois, voire l'immeuble entier.

Conséquences et dégradations

- Les blattes ne viennent pas de la saleté et ne sont en aucun cas le signe d'un défaut de propreté.
- Elles posent un problème d'hygiène et peuvent véhiculer bien des pathogènes, d'où l'importance de s'en débarrasser.
- Leurs excréments et sécrétions peuvent également provoquer des allergies.

Désinfestation

- Les blattes ne disparaissent pas d'elles-mêmes.
- Faire le ménage ne changera rien.
- Demandez à vos voisins s'ils rencontrent eux aussi le même problème et signalez l'infestation à la gérance de l'immeuble.
- N'essayez pas de désinfester vous-même avec des sprays insecticides car cela peut entraîner la propagation des blattes dans tout l'appartement ou l'immeuble.
- Il importe de lutter contre les blattes dans tout le bâtiment.
- Faites uniquement appel à des professionnels de la désinfestation possédant un permis fédéral.
- Objectif clairement défini: élimination totale dans tout le bâtiment.

A qui incombent les frais?

- Lorsque plus d'un appartement dans un immeuble est infesté, la régie doit confier la désinfestation à un professionnel. Tous les appartements doivent être inspectés pour s'assurer de l'absence de blattes.
- Les frais ne peuvent pas être répercutés sur les locataires. Voir notre fiche informative sur le Cadre juridique en cas d'infestation par des nuisibles. Les articles 256, 257 f, g, h, 258 et 259 du Code des obligations fixent le cadre juridique dans les habitations.

Nous pouvons vous aider

Téléphonez-nous, envoyez-nous les insectes ou apportez-les nous à des fins d'identification. Nos conseils sont gratuits et sont uniquement proposés aux habitantes et habitants de la ville de Zurich.

Service de lutte contre les nuisibles

Consultation téléphonique et en personne pour les habitantes et habitants de la ville de Zurich: Téléphone 044 412 28 38; Lu-ve: 13h30–14h30.